

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 9

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184209>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à moins de 300 hommes, il voulut infliger une leçon aux Arabes et leur apprendre ce que pouvait une poignée de Français conduits par un chef intrépide. Il arrêta sa petite troupe et la forme en carré : *Allons mes amis, dit-il, voyons ces gens-là en face; ils sont 6000 et vous êtes 300; vous voyez bien que la partie est égale.*

Les soldats attendirent tranquillement l'ennemi à portée de pistolet, puis dirigèrent sur lui un feu meurtrier de deux rangs, qui joncha le sol de cadavres. Les Arabes s'enfuirent épouvantés.

Depuis ce moment ils renoncèrent aux charges et se contentèrent de harceler l'armée française.

Sordâ, à la faire dè Cossené.

Sordâ étai on gaillâ dè pè contrè Savegny, qu'on lâi desâi Sordâ po cein que l'avâi z'âo z'u servi ein Nollande, et que l'avâi mémameint étâ tanquîè pè lo Javâ, iô l'est que cret lo crouïo café, kâ vo sédè práo diéro lè fennès font lè moléjès quand cheint on pou mau :

— Ete bon lo café dè clia novalla boutequa, Françoisè?

— Oh! na fâi na; cheint lo Javâ.

Don, po ein reveni, quand son teimps fe fini, Sordâ rarevâ pè châotrè, iô ne rapportâ què la misère, la tsaropiondze, práo malice et 'na granta moustache qu'on arâi quasu de duè conolhies dè reça appondiès pè lo gros bet. Po travailli, cein fut midzo; l'avâi lè coutès ein long et ne sè poivè pas clieinnâ. La terra est tráo bassa, se desâi. On ne sâ pas bin dè quiet viquessâi, kâ l'étâi pourro coumeint lè rattès. Coudessâi bin veindrè pè lè fâirès n'espèce dè pudra po potsi lo dzauno, que cein étâi don bon po lè bocliès dè borés, po lè botons dè carabiniers et ora po cliaô dâi caloniers, mâ c'étâi dè la bourtiâ, que n'ein veindâi quasu rein; ye desâi que clia pudra vegnâi dè per lé âotrè, mâ n'étâi rein què dâo crouïo tiolon que pelâvè. Dein ti lè cas ne râocanâvè nion et quand bin sè frottâvè cauquîès iadzo lo ventro ein pliace dè dèdjonnâ, l'étâi adé conteint coumeint on bossu.

On iadzo que l'étâi z'u à 'na faire dè Cossené, iô n'avâi jamé étâ et iô nion n'avâi onco étâ attrapâ avoué son tiolon, posâ sa lotta dècoutè clia granta deléze ein fai que ia quie ein arveint, et coumeint cé coo étâi tant risolet, l'avâi prái avoué li on vilho fusi, po fèrè dâi farcès et po fèrè à veni la pratiqua. Adon à ti cliaô que passâvon, lè branquâvè ein jou avoué son crouïon ein faseint : Payez! ou si non...

Ma fâi lè dzeins aviont 'na fringâla dè la metsance ein vayeint cé grand estafié avoué sè grantès berbitchès, et que l'avâi onco met on espèce dè toquie avoué 'na pliumatze rodze. Ye se peinsâvon : « resseimblî à cé certain Diesselai que lâi a su lo potré à Gueyaumo Tè, vai la bécllire et qu'étâi tant crouïo, et porrai bin ètrè lo bailli âo bin lo syndico dè Cossené que l'ont met quie po no fèrè pâyî! » Pâyivon vito 'na demi-batz et l'aviont couâte dè tracî.

Y'ein eut portant ion qu'étâi on pou d'apareint avoué lo syndico, qu'allâ lâi racontâ l'affèrè.

— N'ia pas moian? que fe lo syndico.

— Oh quechâ! et pi s'on ne pâyè pas, vo fot bas.

Adon lo syndico lâi va avoué on moué dè dzeins que sè redzoïessont dè vairè quinna grimace l'autro allâvè fèrè. Sordâ, que ne lo cognessâi pas, lo branquè coumeint lè z'autro et lâi fâ : Payez! ou sinon...

— Ou si non, quoi? que fe lo syndico ein lo vouâteint âo blian dâi ge.

— Ou si non... passez! que lâi dit l'autro.

Adon lo syndico commença à épéclliâ de rirè et Sordâ assebin et ti cliaô lulus qu'aviont étâ tant épouâirâo furont bin tant couyenâ, surtot que lo pétâiru n'avâi min dè tsin, que sè ramassiron ti et que du midzo on ein reve pequa ion su la faire, tant l'aviont vergogne.

Il faut laver son linge sale en famille. — Voilà une de ces locutions proverbiales qui revient très fréquemment dans la conversation et dont bien peu de gens peut-être connaissent l'origine. Employée pour la première fois par Voltaire, et adressée sous forme de conseil aux encyclopédistes, elle a reçu une nouvelle consécration en passant par la bouche de Napoléon I^{er}, qui s'en est servi dans une circonstance demeurée célèbre. Le Corps législatif, dont la voix avait été si longtemps comprimée, venait de donner au gouvernement de l'Empereur les premiers signes d'opposition. Napoléon convoqua les députés le 1^{er} janvier 1814, et, les apostrophant avec véhémence : « Que voulez-vous?... leur dit-il. Vous emparer du pouvoir? Mais qu'en feriez-vous? Qui de vous pourrait l'exercer? Avez-vous oublié la Constituante, la Législative, la Convention? Seriez-vous plus heureux qu'elles? N'iriez-vous pas tous finir à l'échafaud, comme les Guadet, les Vergniaud, les Danton? Et d'ailleurs, que faut-il à la France dans ce moment? Ce n'est pas une assemblée, ce ne sont pas des orateurs, c'est un général. Y en a-t-il parmi vous? Je cherche vos titres et je ne les trouve pas. Le trône lui-même n'est qu'un assemblage de quatre morceaux de bois doré recouvert de velours. Le trône, c'est un homme, c'est moi, avec ma volonté, mon caractère, ma renommée. C'est moi qui puis sauver la France et ce n'est pas vous. Vous vous plaignez d'abus commis dans l'administration : dans ce que vous dites, il y a un peu de vrai et beaucoup de faux. M. Raynouard a prétendu que le maréchal Massena avait pris la maison d'un particulier de Marseille pour y établir son état-major; M. Raynouard en a menti. Le maréchal a occupé temporairement une maison vacante et en a indemnisé le propriétaire. On ne traite pas ainsi un maréchal chargé d'ans et de gloire. Si vous aviez des plaintes à élever, il fallait attendre une autre occasion que je vous aurais offerte moi-même, et là, avec quelques-uns de mes conseillers d'Etat, peut-être avec

moi-même, vous auriez discuté vos griefs. L'explication aurait eu lieu entre nous, car *c'est en famille*, ce n'est pas en public *qu'on lave son linge sale*. Loin de là, vous avez voulu me jeter de la boue au visage. Je suis, sachez-le, un homme qu'on tue, mais qu'on n'outrage pas. »

Qui d'entre vous n'a pas rencontré en sa vie une personne qui ne sait témoigner la sincérité de son affection qu'en vous serrant la main avec une telle violence, que la douleur fait involontairement pousser un cri de détresse. Pour peu qu'un pareil individu soit surexcité par le vin, votre main est prise dans la sienne comme dans un étau; c'est en vain que vous cherchez à calmer cette singulière effusion du cœur et vous ne parvenez que difficilement à vous dégager de cette étreinte manuelle. Nous avons été témoin d'une pareille démonstration qui faillit causer un accident grave. L'homme à l'étau était déjà monté dans un wagon et il voulut encore donner par la fenêtre une poignée de main à une personne qu'il avait rencontrée à la gare au moment de partir. Celle-ci lui tendit la main que l'autre ne lâcha pas, lors même que le train commençait à se mettre en marche. La malheureuse victime de cette sottise fut entraînée et tomba sur la voie et faillit être écrasée par le train. Ne confions pas nos mains ou ne donnons qu'un doigt à ces « amis-étaux » et méfions-nous toujours de ceux qui terminent leur lettre par ces mots menaçants « Salut et serrement de mains. »

Un industriel de notre ville avait un ouvrier allemand qui connaissait assez imparfaitement son état et qui était en outre d'une grande susceptibilité, comme le sont en général les Prussiens. Son patron lui fit un jour quelques observations, et lui dit entre autres : « Vous travaillez trop machinalement. »

L'ouvrier prend la mouche, se redresse et répond avec colère :

« Ecoutez mossié, la machine allemande vaut bien la machine française !... »

Un malade, après avoir épuisé inutilement toute la science des médecins, fut guéri par l'usage du lait d'ânesse. Il crut devoir exprimer sa reconnaissance dans le quatrain suivant :

Par sa bonté, par sa substance,
D'une ânesse le lait m'a rendu la santé,
Et je dois plus en cette circonstance,
Aux ânes qu'à la Faculté.

Poids normal du corps. Si l'on veut prévenir l'obésité ou la maigreur, il est nécessaire de savoir constamment si le poids de notre corps a une tendance à s'écarter du poids normal. Voici le poids normal du corps qu'indique le Dr Niemeyer :

Pour une taille de	137 à 152 centim.	42	kilogr.
»	152 à 153	» 52, ₅	»
»	155 à 160	» 57	»
»	160 à 165	» 62, ₅	»
»	165 à 170	» 65, ₅	»
»	170 à 175	» 70	»
»	175 à 180	» 76	»
»	180 à 183	» 80, ₅	»
»	183 et au-delà	99	»

Voici l'inventaire que faisait un journal français d'un parti appelé le Juste milieu, qui existait dans ce pays :

La France	A-B-C	Le ministère	A-Q
Son rang	C-D	Le char de l'Etat	K-O-T
Sa puissance	F-A-C	L'intrigue	O-Q-P
Sa perte	A-T	Les députés du centre	H-T
Le carlisme	O-C	Les patriotes	A-P
La raison	E-B-T	La Belgique	D-P-C
Les chants patriotiques	C-C	L'espérance	R-S-T

La vie est triste, courte, amère et décevante :
Nous ne savons jamais si nous sommes aimés ;
Nous ne savons jamais si l'ami qui nous vante
Ne nous a pas d'un mot la veille diffamés.

Nous ne savons jamais si dans une caresse
Ne sourdra pas le trait qui viendra nous fronder,
Nous ne savons jamais si la main que l'on presse,
Ne tient pas le caillou qui doit nous lapider.

CLAUDIA BABCHI.

LA PETITE REINE

Il y avait seize ans que le roi de France, Charles VI, était tombé pour la première fois en démence. Le duc d'Orléans, la reine Isabeau de Bavière, le duc de Berry, oncle du roi et Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, avaient par leurs querelles et leurs dilapidations, conduit à deux doigts de sa perte le royaume dont ils se disputaient le gouvernement. Les Anglais occupaient et dévastaient une partie du pays pendant que l'autre était désolée par les guerres civiles. La folie du roi n'était pas sans intermittence; il avait parfois des éclairs de raison et alors il concevait de sages projets de réforme; mais la maladie, soit naturellement, soit provoquée à dessein par ceux qui y trouvaient leur intérêt, ne tardait pas à reprendre le dessus et ces bonnes dispositions demeuraient sans effet, les troubles renaissaient, la confusion était au comble.

Au moment où se passèrent les scènes qui vont suivre, c'est-à-dire au commencement de l'an de grâce 1408, quatre mois environ s'étaient écoulés depuis que le duc d'Orléans, frère du roi, avait été assassiné, dans la rue Barbette, par les partisans du duc de Bourgogne et par son ordre. La reine Isabeau, après avoir été, au vu de tous, la maîtresse de la victime, s'était impudemment donnée au meurtrier dont l'audace et l'énergie lui faisaient entrevoir une alliance profitable et sûre. Le duc de Bourgogne levait des troupes dans ses Etats et se préparait à marcher sur Paris.

Cependant la veuve du duc d'Orléans, la belle et spirituelle Valentine de Milan, avait sollicité une audience royale pour obtenir la punition du meurtrier de son mari. Charles VI, dans un moment de lucidité, avait fixé lui-même le jour